

Centres pour les Études en France

L'application 'Centres pour les Études en France' permet à certains étudiants à l'étranger de candidater en ligne à une formation de l'enseignement supérieur en France.

Principe de l'application

- L'étudiant crée son dossier en ligne dans son pays de résidence : il renseigne sa fiche, son cursus et ses expériences professionnelles. Il choisit ensuite les formations auxquelles il souhaite postuler dans les établissements français.
- L'espace Campus France (ECF) local vérifie la complétude du dossier
- L'étudiant s'acquitte des frais de dossiers
- L'étudiant passe un entretien avec un conseiller
- Les établissements sollicités étudient son dossier et rendent leur décision en ligne
- L'étudiant effectue sa demande de visa

Concepts généraux

Dossier de l'étudiant

Le dossier de l'étudiant constitue l'élément principal de l'application.

Il rassemble les données concernant :

- ses informations personnelles et administratives
- son parcours scolaire et les résultats associés
- ses compétences linguistiques, résultats de tests de langues
- son projet d'étude et projet professionnel

Pour chaque dossier, l'étudiant doit renseigner ses vœux de formation : ce sont les **demandes de formation**.

Les demandes sont regroupées par type de diplôme dans le dossier : ce sont les **démarches**.

Pour certains types de démarche, les demandes nécessitent d'être priorisées par l'étudiant.

Il ne peut pas y avoir plus de 15 demandes de formations par étudiant.

L'étudiant a la possibilité de candidater à une formation d'un établissement qui n'est pas connecté à CEF. Dans ce cas, il devra lui-même envoyer sa candidature en version papier à l'établissement et saisir la réponse reçue sur l'application CEF. Cette réponse est ensuite validée par un agent de l'espace Campus France lors de la vérification du dossier.

Selon le type de diplôme de la démarche, l'étudiant sera contraint à certaines règles : nombre de demandes limitées par démarche, nombre d'établissements différents maximum autorisé...

A la fin de la saisie de son dossier, l'étudiant le soumet à l'espace Campus France qui se chargera de l'instruction administrative.

Les rendez-vous

Lors de la procédure CEF, les étudiants sont amenés à prendre rendez-vous auprès de leur Espace Campus France pour plusieurs motifs :

- Entretien d'orientation : rencontrer un conseiller pour se renseigner sur les études en France. Cet entretien peut avoir lieu à n'importe quel moment, même si aucun dossier n'a été monté. Il n'est pas proposé par tous les ECF.
- Dépôt de dossier : dans certains pays, les étudiants doivent prendre un rendez-vous pour venir déposer leur dossier papier. Dans d'autres, ils peuvent venir spontanément ou envoyer leur dossier par la poste. Enfin, d'autres ECF encore travaillent en dématérialisation totale et n'exigent donc pas de dossier papier.
- Entretien CEF : une fois que le dossier a été validé, et le plus souvent après paiement des frais de dossier, un conseiller rencontre l'étudiant pour évoquer avec lui la cohérence de son projet d'études, ses capacités (notamment en français) et ses motivations en regard des formations demandées

Les responsables d'espaces Campus France définissent une journée type (heure de début, heure de fin, durée d'un rendez-vous) pour les types d'entretiens.

La journée type est constituée de créneaux, répartis uniformément entre l'heure de début et l'heure de fin. Les responsables d'antenne définissent pour chaque jour, la capacité d'accueil de chaque créneau en fonction des agents disponibles. Une capacité de 3 sur le créneau 11h30 – 12h00 du 05/02/2014 pour les dépôts de dossier signifie que 3 agents aptes à recevoir les dossiers seront disponibles à ce moment, et donc que au plus 3 étudiants peuvent prendre rendez-vous pour déposer leur dossier à ce moment.

Les tests de langue

Pour certains espaces Campus France non francophone, le passage d'un test de langue est prévu et obligatoire dans la procédure CEF.

Ce test de langue a pour objectif d'évaluer le niveau de français de l'étudiant qui souhaite venir étudier en France.

Comme pour les rendez-vous, chaque responsable d'espace Campus France définit les jours et créneaux disponibles pour les passages de tests de langue.

Il saisit les salles disponibles ainsi que la capacité d'accueil de chaque salle.

Après s'être acquitté des frais associés, l'étudiant a la possibilité de s'inscrire à un passage de test de langue.

Il peut ensuite saisir lui-même les notes qu'il a obtenues sur l'application. S'il ne le fait pas, l'agent ECF a également la possibilité de les saisir pour plusieurs étudiants.